

entendre l'auteur de la résolution dont nous sommes saisis. C'est un symptôme de notre époque, le symbole d'une étape dans l'évolution de notre société. Néanmoins, il comporte un défi. Nos progrès techniques ont aggravé la situation et rendu plus urgente que jamais la solution à y apporter.

Nous nous souvenons tous de ce que l'on appelait dans notre pays «Le club des 45 et plus» où des hommes de ce groupe d'âges avaient formé une association dans le dessein de faire comprendre à tous les gouvernements la nécessité de remédier à la situation pénible dans laquelle ils se trouvaient. Lors d'un débat général ou d'une étude de données statistiques, il est facile d'oublier les nombreuses tragédies que ni les chiffres, ni les généralités, ni les tableaux d'ensemble que nous brosons à la Chambre, ne font ressortir. Sans aucun doute, des milliers de Canadiens sont privés d'emploi à cause de leur âge. Certes, la question d'âge n'est pas toujours le facteur déterminant mais elle l'est trop souvent. Nous en avons un indice dans le nombre de personnes qui ne cessent de changer d'emploi.

Dans ma propre circonscription, un ingénieur, diplômé d'une des meilleures universités du pays, a été avisé, il y a seulement dix jours, que la compagnie pour laquelle il travaille n'aura plus besoin de ses services, non parce que son rendement n'est pas satisfaisant, mais parce que ses talents ne sont plus requis par suite de l'automatisation. Il se retrouve sans travail, et deux employeurs déjà lui ont dit qu'ils ne pouvaient lui donner du travail parce qu'il a dépassé un certain âge. C'est ce que j'appelle une tragédie. C'est une tragédie pour sa famille et pour lui-même et notre société elle-même s'en ressentira.

Des progrès ont été accomplis dans ce domaine, surtout par les travailleurs bénévoles; cette situation d'ordre économique et social a perdu de sa gravité mais elle demeure urgente. Parmi nos chômeurs, un grand nombre sont des hommes et des femmes de ce groupe d'âges qui ne peuvent obtenir d'emploi, précisément à cause de leur âge. On a dit que si nous pouvions faire quelque chose pour rendre les pensions transférables, le problème serait en partie résolu. A mon avis, il faut s'occuper du transfert des pensions, quoique ce ne soit pas, en soi, la solution véritable; cela ne ferait qu'alléger provisoirement le sort des hommes et des femmes de ce groupe d'âges qui ne peuvent obtenir d'emploi. Mais il faudrait, ne fût-ce que pour apporter un certain allègement à leurs difficultés, s'occuper du transfert des pensions.

A mon sens, le gouvernement en place n'a pas fait tout ce qu'il peut pour rendre ce transfert possible. Nous en parlons à la Chambre depuis trois ans, mais aucun progrès

important n'a été fait. Si le gouvernement voulait, de concert avec les provinces, faire ce qu'il faut pour cela, il pourrait y arriver. Je sais qu'il y a une difficulté constitutionnelle à ce sujet. Selon les dispositions actuelles de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral ne peut rendre les pensions transférables d'une province à l'autre. Cela ne peut évidemment aboutir que si les provinces s'entendent sur la modification nécessaire de la constitution ou grâce à quelque arrangement coopératif entre les deux paliers supérieurs de gouvernement. Je suggère, comme moyen pratique, au ministre du Travail et au ministre des Finances qui conserve un certain intérêt en la matière, qu'il faut intervenir à cet égard le plus tôt possible.

Le problème qui découle du refus d'engager des gens à cause de leur âge s'est peut-être aggravé du fait de l'augmentation de la longévité. Nous ne pouvons nous abstenir de chercher les voies et moyens qui peuvent amener une solution. Je crois que le gouvernement dispose maintenant d'un moyen qui pourrait nous permettre d'obvier jusqu'à un certain point aux conséquences totales de cette malheureuse situation. A ce propos, je signale les recommandations conjointes et unanimes de la mission spéciale envoyée en Europe et qui se composait de Canadiens choisis parmi le Conseil de la productivité qui représente les divers secteurs de notre vie nationale. Après avoir étudié les conditions en Europe, cette mission a présenté une recommandation unanime quant à la façon de procéder chez nous relativement à la collaboration entre le salariat, le patronat et le gouvernement. Il ne faut pas reléguer ce rapport aux oubliettes. A mon avis, c'est un des plus importants documents sur cette question qui aient jamais été présentés à un gouvernement de notre pays.

Le Conseil de la productivité a avoué que la production au Canada dépend d'un certain nombre de facteurs. Il a admis que parmi ces facteurs figurait l'esprit de méfiance alarmant qui s'interpose au pays entre deux au moins des partenaires de l'industrie. Afin de faire disparaître cette méfiance, le Conseil a formé une mission spéciale et l'a envoyée en Europe. La mission a visité plusieurs pays et étudié dans son ensemble la question de la collaboration entre l'État, le patronat et le salariat; je recommande aux députés qui n'ont pas encore eu le temps de le faire de feuilleter le rapport de cette mission. Il renferme des recommandations qui rallient l'unanimité des représentants du Congrès du Travail du Canada, tel M. Dodge, l'un des vice-présidents du CTC; du président de la *Goodrich Rubber Company*; du recteur de l'Université *Western Ontario* et d'autres personnages du même calibre. Ces